

## Article en ligne

---

# Bourses africaines pour la recherche sur les savoirs autochtones et alternatifs (AFRIAK) Rapport de sélection des candidatures

---

### Introduction

Le programme de bourses africaines pour la recherche sur les savoirs autochtones et alternatifs (AFRIAK) est le fruit d'une collaboration entre le CODESRIA et la Fondation Mastercard. La discussion remonte à 2021, lorsque le CODESRIA a contacté Tade A. Aina, alors responsable de la recherche et directeur principal de la recherche et de l'apprentissage à la Fondation Mastercard, afin d'étudier la possibilité de soutenir les initiatives du CODESRIA en matière de recherche et d'impact politique. Bien que l'axe thématique n'ait pas été clairement défini lors de cette réunion, il s'est très vite orienté vers l'intérêt commun du CODESRIA et de la Fondation pour les systèmes de connaissances autochtones (SCA). Entre cette réunion et 2024, une série de discussions ont eu lieu afin de concrétiser l'initiative et d'élaborer une note conceptuelle qui résumerait les intérêts mutuels des deux organisations à soutenir les travaux sur la dynamique entre les SCA, les jeunes et les opportunités de moyens de subsistance qu'offre cette intersection.

Le point culminant a été le lancement officiel, en novembre 2024, d'AFRIAK, un programme de recherche, d'apprentissage et de mentorat d'une durée de trois ans, mis en œuvre en partenariat avec la Fondation Mastercard. AFRIAK vise globalement à renforcer l'écosystème de la recherche et de la formation en Afrique en se concentrant sur les SCA comme domaine thématique et en cherchant à soutenir l'éducation et la formation des jeunes, afin qu'ils puissent mener des recherches fondées sur les perspectives des connaissances endogènes et autoch-

### Compilation

Secrétariat du CODESRIA

tones<sup>1</sup>. Ce projet devrait permettre d'appliquer les perspectives et les données issues des connaissances autochtones, afin de promouvoir la croissance dans les secteurs prioritaires et de stimuler les activités économiques menées par les jeunes,

lesquelles constituent une source de moyens de subsistance dignes pour eux-mêmes et leurs communautés.

En fin de compte, AFRIAK aspire à recentrer la contribution des modes de savoirs autochtones et alternatifs dans la quête de la transformation sociale de l'Afrique. La conceptualisation du projet est ancrée dans un désir de changer la manière dont les connaissances sont produites, en mettant l'accent sur la coproduction des connaissances plutôt que sur les processus existants, qui promeuvent une approche quelque peu abusive et extractive des chercheurs à l'égard des détenteurs de connaissances autochtones. Lors de la conception du projet, le Conseil était conscient de la connotation péjorative que pouvait avoir le terme « indigène<sup>2</sup> ». Des recherches antérieures menées au CODESRIA, sous la direction du philosophe béninois Paulin Hountondji, ont permis de situer l'utilisation problématique de cette notion dans son héritage colonial et dans la persistante dépendance scientifique en Afrique aujourd'hui<sup>3</sup>. Dans les sociétés colonisées, le terme « indigène » était opposé à « exotique », ce qui impliquait que le premier était natif, traditionnel, primitif et réfractaire au changement. Les connaissances indigènes (CI) ont ainsi été présentées comme vernaculaires, non civilisées, déficientes et superstitieuses. Hountondji a analysé ces formes de savoirs, soulignant que les connotations péjoratives ne faisaient sens que dans des contextes d'extraversion

persistante du savoir en Afrique<sup>4</sup>. Il préférerait la notion d'« endogène » à celle d'« indigène », faisant valoir que ce recadrage repositionnerait l'Afrique au centre de la production de connaissances. En réponse, AFRIAK, tout en reconnaissant ces débats et le bagage historique que portent de nombreux termes, utilise la notion de « connaissances autochtone » pour désigner ce qui est organique à la société, pour reprendre le concept d'intellectuel organique de Gramsci. Il souligne l'idée d'« utiliser ce que nous avons », tout en reconnaissant que ce que nous avons dans la société n'est pas statique et n'existe pas dans un splendide isolement, à l'abri de nombreuses autres influences, mais au contraire évolue grâce à une interaction continue avec d'autres systèmes de connaissances<sup>5</sup>.

AFRIAK sera mis en œuvre sur une période de trois ans, dans l'espoir que ce programme puisse être prolongé jusqu'à dix ans. Sa cible principale est constituée des jeunes Africains âgés de moins de 35 ans. AFRIAK accorde la priorité aux jeunes Africains qui résident actuellement sur le continent, en partie parce qu'ils sont en contact direct avec les communautés, mais aussi parce que les jeunes Africains résidant sur le continent sont confrontés à des défis très spécifiques à leur contexte. La première année du programme prévoyait le recrutement de 100 boursiers. En outre, le CODESRIA s'est engagé à ce que 70 % des boursiers admis dans le programme pour chacune des trois années soient des jeunes femmes âgées de moins de 35 ans. En osant fixer une norme aussi élevée en matière d'égalité du genre pour AFRIAK, le Conseil a voulu changer le discours selon lequel l'absence de candidates dans des programmes similaires, au sein du Conseil et au-delà, avait été érigée en confirmation qu'il n'y avait en fait pas de candidates pour pourvoir aux postes vacants annoncés pour un tel programme. Comme le montre ce rapport, le taux de réponse a dépassé le seuil de 70 %.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil a largement diffusé le 15 mars 2025 l'appel à [candidatures](#) pour AFRIAK 2025, la date limite de soumission étant fixée au 15 mai 2025. Les réponses à cet appel inaugural ont été très nombreuses ; ce qui reflète à la fois la demande pour ce genre d'opportunités et l'intérêt grandissant pour les nouvelles recherches sur les systèmes de connaissances autochtones à travers le continent. Cet

intérêt pour ce type d'érudition était déjà perceptible pour les observateurs attentifs dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Mali, le Bénin, le Nigeria et l'Éthiopie, pour n'en citer que quelques-uns.

Ce rapport présente un compte rendu détaillé du processus de sélection qui a débuté peu après la date limite de soumission des candidatures. L'objectif final du processus de sélection était le recrutement de la première promotion de boursiers qui seront admis au programme en 2025. Bien que l'objectif initial ait été de 100 boursiers, après un processus de sélection séquentiel, 150 boursiers au total ont été retenus parmi un lot initial de 861 candidats. Comme prévu, 70 % des boursiers sélectionnés étaient des jeunes femmes. Les boursiers sélectionnés viennent de 32 pays africains répartis dans les cinq régions principales du continent (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe).

## Le processus de sélection

Le processus de sélection des boursiers AFRIAK 2025 s'est déroulé en quatre étapes, l'accent étant mis sur la qualité des candidatures soumises et la diversité nécessaire au sein de la cohorte des candidats retenus.

Le processus initial consistait à étudier les candidatures afin d'éliminer les candidatures multiples et factices (candidatures sans contenu substantiel dans toutes leurs pièces jointes). En fin de compte, le Conseil a retenu un total de 609 candidatures valides soumises en réponse à l'appel à propositions AFRIAK 2025. Il s'agissait de 521 candidatures individuelles et de 88 candidatures collectives. Au total, cela représentait 861 candidats. La diversité de ces candidatures témoigne des opportunités offertes par ce programme de bourses.

Sur les 861 candidats, 432 étaient des femmes et 429 des hommes, ce qui reflète une répartition quasi égale entre les sexes. La figure 1 résume les résultats. La répartition géographique des candidats montre que ceux-ci provenaient de 39 pays africains et de 5 pays non africains, trois candidats ayant la double nationalité. Le tableau 1 présente une ventilation détaillée des candidatures par pays ; la figure 2 illustre la ventilation en pourcentage entre les cinq régions de l'Afrique.



**Figure 1 :** Candidatures à l'AFRIAK 2025—répartition par sexe

**Tableau 1 :** Candidatures à l'AFRIAK 2025—répartition par pays

CANDIDATURES À L'AFRIAK 2025 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE				
No.	Pays de citoyenneté	F*	H**	Total
1	Nigeria	76	77	153
2	Kenya	63	58	121
3	Afrique du Sud	49	12	61
4	Cameroun	34	24	58
5	Ouganda	27	26	53
6	Bénin	17	28	45
7	Ghana	22	23	45
8	Tanzanie	32	13	45
9	Sénégal	19	24	43
10	Éthiopie	10	32	42
11	Zimbabwe	16	14	30
12	RDC	10	18	28
13	Togo	3	14	17
14	Malawi	9	5	14
15	Botswana	6	4	10
16	Côte d'Ivoire	5	4	9
17	Somalie	1	6	7
18	Burkina Faso	2	5	7
19	Rwanda	4	2	6
20	Égypte	1	4	5
21	Mali	0	5	5
22	Lesotho	4	1	5

23	Guinée-Conakry	2	3	5
24	Algérie	3	1	4
25	Madagascar	3	1	4
26	Sierra Leone	1	3	4
27	Burundi	2	2	4
28	Zambie	2	2	4
29	Mozambique	1	2	3
30	Namibie	1	2	3
31	Tunisie	1	2	3
32	Tchad	0	2	2
33	Eswatini	1	1	2
34	Angola	1	0	1
35	Libye	0	1	1
36	Mauritanie	0	1	1
37	Maroc	0	1	1
38	Soudan	0	1	1
39	Soudan du Sud	0	1	1
40	Afghanistan	0	1	1
41	Inde	0	1	1
42	Portugal	1	0	1
43	USA	0	1	1
44	France	1	0	1
45	Nigeria/Côte d'Ivoire	1	0	1
46	Grande-Bretagne/Gabon	1	0	1
47	Sénégal/Canada	0	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>432</b>	<b>429</b>	<b>861</b>

\* F = Femmes

\*\*H = Hommes

Par la suite, le processus de sélection s'est concentré sur la vérification de la conformité des candidatures aux critères d'éligibilité de base énoncés dans l'appel à propositions. La totalité des 609 candidatures ont été examinées afin d'écartier celles jugées non admissibles. Il s'agit, notamment :

- des candidatures de personnes âgées de plus de 35 ans à compter de 2025,
- de tous les candidats nés avant 1990,
- des candidats qui n'ont indiqué leur date de naissance dans aucun des documents fournis,
- des candidatures dont les dossiers ne comportaient pas de note conceptuelle ou dont la note conceptuelle n'était pas en rapport avec le thème des connaissances autochtones,
- des candidats dont l'affiliation institutionnelle se trouvait en dehors du continent africain.

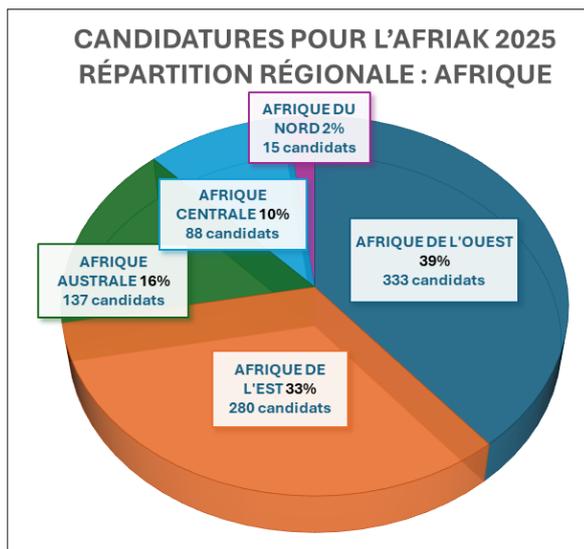


Figure 2 : Candidatures à l'AFRIAK 2025—répartition régionale

À la suite de cette évaluation, sur les 609 candidatures examinées, 458 (75 %) ont été jugées admissibles à une évaluation externe. Parmi les candidatures éligibles, 377 étaient des candidatures individuelles et 81 des candidatures collectives. Au total, cela représentait 700 personnes.

La répartition hommes-femmes des candidatures après sélection est restée stable, les femmes représentant 54 % des candidats éligibles. La figure 3 illustre cette répartition globale; les figures 4 et 5 présentent la répartition hommes-femmes par projet individuel et par projet collectif. La répartition géographique des candidatures après sélection révèle que les candidats proviennent de 39 nationalités différentes, dont 38 sont africaines et une non africaine (française). Le tableau 2 et la figure 6 illustrent respectivement la répartition par pays et par région.

Tableau 2 : Répartition par pays des candidats répondant aux critères de base énoncés dans l'appel à propositions

CANDIDATURES À L'AFRIAK 2025 : RÉPARTITION PAR PAYS				
No.	Pays	F*	H**	Total
1	Nigeria	66	48	114
2	Kenya	54	44	98
3	Afrique du Sud	42	9	51
4	Cameroun	32	19	51
5	Ouganda	23	20	43
6	Ghana	22	21	43
7	Tanzanie	32	11	43
8	Bénin	16	22	38
9	Sénégal	16	18	34
10	Éthiopie	5	25	30

11	Zimbabwe	15	11	26
12	RDC	10	16	26
13	Togo	3	13	16
14	Malawi	8	5	13
15	Côte d'Ivoire	5	4	9
16	Burkina Faso	2	4	6
17	Guinée-Conakry	2	3	5
18	Botswana	3	1	4
19	Madagascar	3	1	4
20	Rwanda	3	1	4
21	Somalie	1	3	4
22	Algérie	3	1	4
23	Égypte	1	2	3
24	Mali	0	3	3
25	Mozambique	1	2	3
26	Sierra Leone	1	2	3
27	Tunisie	2	1	3
28	Lesotho	3	1	4
29	Tchad	0	2	2
30	Namibie	1	1	2
31	Burundi	1	1	2
32	Zambie	1	1	2
33	Angola	1	0	1
34	Eswatini	1	0	1
35	Libye	0	1	1
36	Mauritanie	0	1	1
37	Maroc	1	0	1
38	Soudan	0	1	1
39	France	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>381</b>	<b>319</b>	<b>700</b>

\* F = Femmes

\*\*H = Hommes

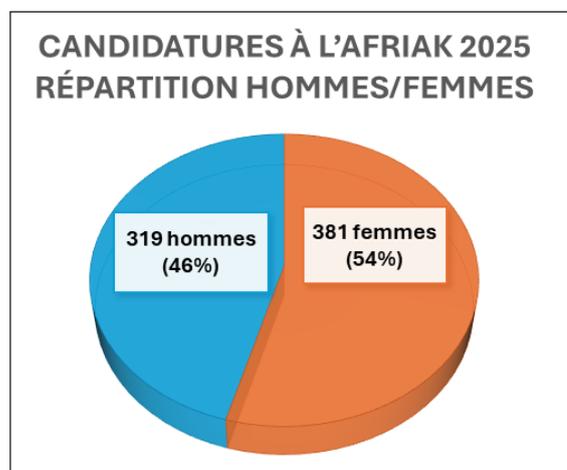
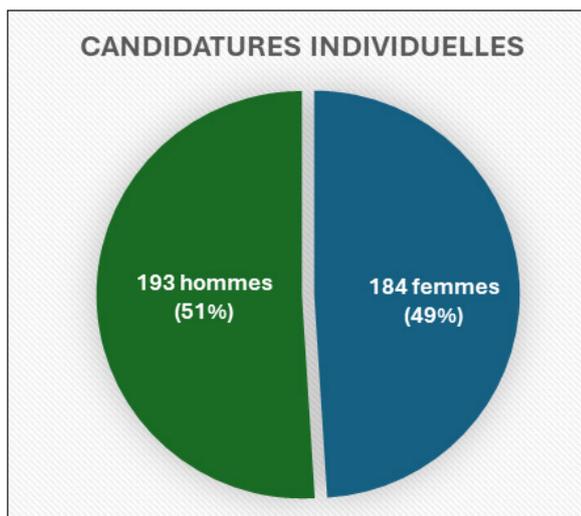
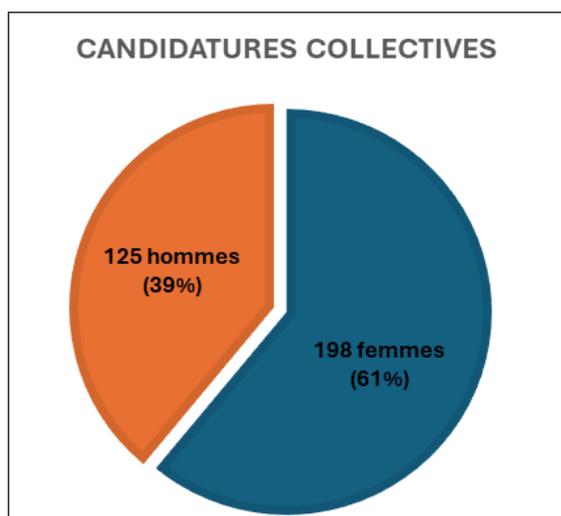


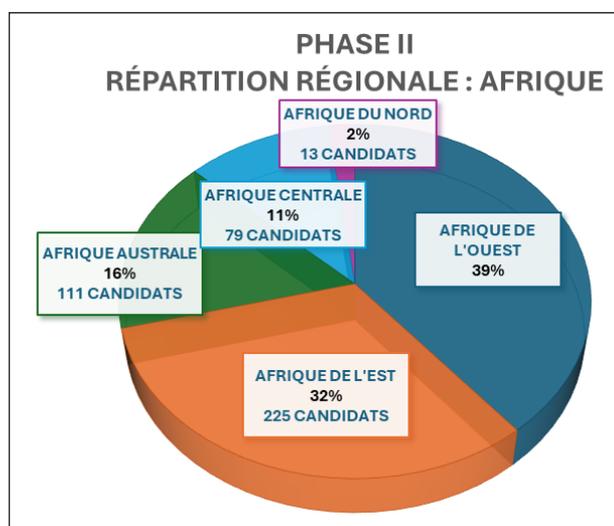
Figure 3 : Candidatures à l'AFRIAK 2025 : répartition hommes-femmes du nombre total de candidats ayant satisfait aux critères de base énoncés dans l'appel à propositions



**Figure 4 :** Composition hommes-femmes des candidats individuels qui répondaient aux critères de base énoncés dans l'appel à propositions



**Figure 5 :** Répartition hommes-femmes des candidatures collectives répondant aux critères de base énoncés dans l'appel à propositions



**Figure 6 :** Répartition régionale des candidats qui répondaient aux critères de base énoncés dans l'appel à propositions

L'axe thématique des propositions révèle également une tendance intéressante. L'appel à candidatures a identifié 13 thèmes liés aux connaissances autochtones (CA) dans lesquels des notes conceptuelles pouvaient être soumises. L'évaluation menée à ce stade a révélé que les thèmes « Connaissances autochtones et changement climatique » et « Sciences et pratiques médicales autochtones » ont enregistré le plus grand nombre de candidatures, avec respectivement 79 et 77 candidatures. Bien que les propositions soumises dans l'ensemble des 13 thématiques aient été relativement équilibrées, de nombreuses notes conceptuelles abordaient plusieurs domaines thématiques qui se chevauchent. Afin d'affiner les données présentées dans le tableau 3, chaque note conceptuelle a été classée sous le thème qui reflétait le mieux son objet principal.

Lors de l'élaboration de l'appel à propositions d'AFRIAK, un choix délibéré a été fait d'aligner les domaines thématiques prioritaires sur la volonté de susciter le plus grand nombre possible de propositions émanant de candidatures féminines. L'idée était d'attirer les candidatures féminines en mettant l'accent sur des domaines thématiques où les femmes jouent un rôle important. À ce stade, il est difficile de déterminer si le modèle de candidature reflète le succès de l'alignement envisagé par le Conseil, mais il est clair que la répartition thématique permet au Conseil d'obtenir une participation effective des femmes dans ce domaine de travail.

Les 458 candidatures admissibles ont été soumises dans trois langues : anglais, français et portugais. Les candidatures en anglais ont constitué la majorité des dossiers de candidature (79 %), suivies par celles en français (21 %), tandis qu'un seul dossier a été reçu en portugais. À ce stade, comme au stade précédent, la langue utilisée pour la soumission ne correspondait pas nécessairement à l'identité linguistique des candidats, à savoir les délimitations linguistiques anglophone, francophone et lusophone. Par exemple, certains candidats issus des communautés francophones et lusophones ont choisi de soumettre leur candidature en anglais. Par conséquent, bien que la langue de soumission fournisse une donnée utile, elle ne reflète pas de manière définitive le profil linguistique des candidats. Elle reflète simplement la polyvalence de la communauté de chercheurs ciblée.

L'évaluation des 458 demandes éligibles a été menée par un comité indépendant de 8 évaluateurs. L'exercice d'évaluation a été conçu pour garantir l'objectivité et maintenir la qualité scientifique du lot final de notes conceptuelles retenues. Le comité composé de huit

universitaires s'est réuni à Nairobi, au Kenya, du 16 au 19 juillet 2025, dans un environnement propice à l'étude des candidatures.

**Tableau 3** : Orientations thématiques des candidatures répondant aux critères de base définis dans l'appel à propositions

No.	Thématique	Individuelle	Collective	Total
1	Connaissances autochtones et changement climatique	64	15	79
2	Sciences et pratiques médicales autochtones	64	13	77
3	Pédagogies autochtones et élaboration des programmes pédagogiques	34	10	44
4	Les connaissances autochtones dans le développement du capital social	29	7	36
5	Mobilisation des systèmes numériques au service des connaissances autochtones en Afrique	24	12	36
6	Systèmes agricoles et agroalimentaires	30	3	33
7	Connaissances autochtones et méthodes de savoirs	27	3	30
8	Sciences autochtones et durabilité écologique	23	3	26
9	Technologies indigènes et développement durable	21	3	24
10	Connaissances autochtones, secteur créatif et systèmes d'entrepreneuriat	19	2	21
11	Connaissances autochtones, religion et sciences de la spiritualité	17	2	19
12	Héritage des connaissances autochtones en matière de nutrition et de santé climatique	13	4	17
13	Les langues autochtones et la science	12	4	16
<b>TOTAL</b>		<b>377</b>	<b>81</b>	<b>458</b>

L'équipe d'évaluateurs a été initiée à l'exercice lors d'une session avec le personnel du CODESRIA. Au cours de la réunion, Ayo Ojebode, directeur du renforcement des systèmes de recherche et de la mobili-

sation des connaissances à la Fondation Mastercard, a été invité à faire une présentation générale du projet du point de vue de la Fondation. Notant que depuis 2018, la Fondation Mastercard avait transféré 70 % de ses activités du Canada vers l'Afrique, avec une présence au Nigeria, au Ghana, au Sénégal, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda, il a souligné que l'objectif de la Fondation était de permettre à 30 millions de jeunes Africains d'accéder à des opportunités d'ici 2030, 70 % de ces opportunités étant destinées aux femmes. L'engagement de la Fondation à atteindre une participation féminine de 70 % dans tous les programmes qu'elle soutient était une tentative de corriger certaines injustices historiques et culturelles du passé. Cette conviction a sous-tendu à la fois le projet AFRIAK et l'intérêt de la Fondation pour la valorisation des connaissances autochtones. Mr. Ojebode a souligné que l'objectif d'AFRIAK était de créer un espace permettant aux universitaires africains d'explorer en profondeur les connaissances et les pratiques africaines qui traitent des problèmes de l'Afrique. Il a mis en avant trois interventions clés qui permettraient de façonner l'approche d'AFRIAK.

1. *L'approche intergénérationnelle* : conscient que les injustices commises depuis 500 ans ne pouvaient être résolues sur une seule génération, AFRIAK a voulu créer une plateforme pour les jeunes chercheurs africains de moins de 35 ans, afin qu'ils puissent mener des recherches sur les connaissances autochtones et multigénérationnelles. Leur travail serait accompagné et soutenu par des universitaires expérimentés et des détenteurs de connaissances issus de la communauté, garantissant ainsi le transfert de compétences, le mentorat et la continuité d'une génération à l'autre.
2. *Des relations équilibrées en matière de connaissances* : historiquement, la recherche sur les connaissances autochtones a été extractive, les chercheurs recueillant des informations auprès des communautés sans réciprocité. AFRIAK cherche à corriger ce déséquilibre en favorisant des relations équitables et collaboratives. Les professeurs d'université collaboreraient avec les détenteurs de connaissances des communautés pour encadrer conjointement les jeunes chercheurs. Ce modèle de coproduction vise à créer un espace équitable, où toutes les formes de savoir sont respectées, validées et appliquées.
3. *Le renforcement des institutions* : la pérennité des connaissances autochtones dépend de la solidité des institutions. Bien que l'Afrique abrite de nombreux foyers d'intellectuels engagés dans ce type d'initiatives, beaucoup restent fragiles et dépendent trop de leurs fondateurs. AFRIAK s'ef-

forcera d'identifier, de soutenir et de renforcer ces foyers, départements, associations et groupements communautaires afin de garantir leur pérennité au-delà des leaders individuels et de faire en sorte qu'ils contribuent de manière significative à la tâche à long terme consistant à remédier à la marginalisation historique.

Durant cette intégration des évaluateurs du CODESRIA dans leur mission, AFRIAK a été replacé dans le contexte de l'intérêt de longue date du Conseil pour les savoirs endogènes et les connaissances autochtones, rappelant les travaux antérieurs menés dans les années 1980 et 1990 sous la direction du regretté Pr Paulin J. Hountondji, lorsque le Conseil s'érigeait contre la marginalisation des connaissances africaines dans la bibliothèque mondiale et la dépendance à l'égard des paradigmes scientifiques externes. AFRIAK a marqué une étape importante dans les partenariats du CODESRIA et a été l'occasion de renouveler le leadership intellectuel du Conseil dans ce domaine. Trois engagements clés permettraient de définir la mise en œuvre d'AFRIAK :

1. *Engagement épistémologique* : AFRIAK était une initiative délibérée visant à encourager les universités africaines à adopter des formes de savoir non canonisées dans les traditions occidentales, élargissant ainsi les méthodologies de validation des connaissances.
2. *Coproduction des connaissances* : en favorisant une collaboration équitable entre les universitaires et les détenteurs de connaissances autochtones, AFRIAK visait à corriger le schéma selon lequel les chercheurs extrayaient les connaissances des communautés sans prêter attention à la réciprocité.
3. *L'engagement en faveur de l'égalité des genres* : AFRIAK s'est fermement engagée à atteindre un taux de participation féminine de 70 % parmi ses membres.

Le Conseil a reconnu la nature souvent controversée du terme « indigène, » d'où le choix du terme « autochtone » en français. Afin d'orienter le programme AFRIAK et d'apporter une clarification conceptuelle, le CODESRIA s'est engagé à élaborer une note conceptuelle qui s'appuierait sur les perspectives africaines et la littérature plus large consacrée aux connaissances autochtones et endogènes.

### Le cadre d'évaluation des candidatures à l'AFRIAK 2025

Le Conseil a communiqué aux évaluateurs un cadre d'évaluation fondé sur une analyse structurée des trois documents principaux soumis en réponse à l'appel à

propositions. Ces documents comprenaient la note conceptuelle, le CV et les lettres de recommandation. Chaque document avait pour fonction spécifique de démontrer la capacité du candidat à contribuer de manière significative au programme AFRIAK. L'évaluation a été guidée par un ensemble détaillé de lignes directrices et un formulaire de notation standardisé. Conformément aux lignes directrices, les évaluateurs devaient attribuer à chaque demande une note globale comprise entre 0 et 100 %. Cette note était répartie comme suit : 20 % maximum pour le CV, 60 % maximum pour la note conceptuelle et 20 % maximum pour les lettres de recommandation.

Les évaluateurs ont convenu que la qualité scientifique serait le critère principal, après quoi des considérations liées à la diversité, telles que le genre, la langue et l'équilibre régional, seraient prises en compte pour déterminer la sélection finale. Une note minimale initiale de 50 % a été fixée, ce qui signifie que toutes les candidatures ayant obtenu plus de 50 % étaient admissibles à la sélection finale.

Les résultats de l'évaluation ont été partagés et discutés lors d'une réunion finale de l'équipe d'évaluation tenue le 19 juillet 2025. Le Secrétariat a présenté les résultats consolidés de leurs évaluations, tels qu'ils apparaissent dans le tableau 4.

**Tableau 4** : Résultats consolidés des candidatures évaluées

Note (%)	Nbre de candidatures
90-100	3
80-89	50
70-79	107
60-69	82
50-59	65
40-49	70
30-39	44
20-29	20
10-19	14
0-9	3
<b>TOTAL</b>	<b>458 candidatures</b>

La note minimale initiale de 50 % a permis à un total de 307 candidatures d'être retenues pour la sélection finale. Compte tenu du nombre élevé, les examinateurs ont convenu de revoir le seuil à la hausse, soit 60 %. Par conséquent, seules les candidatures ayant obtenu une note supérieure ou égale à 60 % pouvaient être étudiées en vue de la sélection finale.

Au total, 242 candidatures ont satisfait au critère révisé de 60 % et plus. Il s'agissait de 190 candidatures individuelles et 52 candidatures collectives, soit 365 candidats provenant de 33 pays africains. Les femmes représentaient 58,3 % des personnes ayant obtenu un score supérieur à 60 %. En matière de langue, les demandes rédigées en anglais ont dominé, soit 87 % (210 candidatures), tandis que les candidatures en français ont représenté 13 % (32 candidatures). Le tableau 5 présente les résultats de l'évaluation par pays.

**Tableau 5** : Répartition par pays des candidatures ayant obtenu une note égale ou supérieure à 60 %

>60 % VENTILATION PAR PAYS				
No.	Pays	F**	H**	Total
1	Nigeria	36	23	59
2	Kenya	31	21	52
3	Afrique du Sud	27	6	33
4	Ghana	18	11	29
5	Tanzanie	22	5	27
6	Ouganda	13	12	25
7	Bénin	6	13	19
8	Zimbabwe	11	8	19
9	Cameroun	13	6	19
10	Éthiopie	2	13	15
11	Sénégal	7	6	13
12	Togo	3	9	12
13	Malawi	4	3	7
14	Botswana	3	1	4
15	Algérie	3	1	4
16	Congo	1	2	3
17	Mozambique	1	2	3
18	Lesotho	3	0	3
19	Côte d'Ivoire	1	1	2
20	Madagascar	2	0	2
21	Mali	0	2	2
22	Namibie	1	1	2
23	Burkina Faso	0	1	1
24	Égypte	0	1	1
25	Libye	0	1	1
26	Maroc	1	0	1
27	Rwanda	1	0	1
28	Sierra Leone	0	1	1
29	Somalie	0	1	1
30	Soudan	0	1	1

31	Eswatini	1	0	1
32	Tunisie	1	0	1
33	Zambie	1	0	1
		213	152	365

\* F = Femmes

\*\*H = Hommes

## Commentaires généraux des évaluateurs

Après la présentation des résultats, les évaluateurs ont fait part de leurs impressions générales sur les candidatures et le processus d'évaluation. Plusieurs conclusions importantes ont été tirées, qui seront essentielles pour affiner les futurs processus de sélection et orienter la conception des appels à candidatures ultérieurs. Les commentaires portaient principalement sur :

- 1) Les candidatures ;
- 2) Les tendances régionales émergentes en matière de candidatures ;
- 3) D'autres commentaires positifs dignes d'intérêt.

Nous les examinerons tour à tour.

### Les candidatures

En ce qui concerne les observations relatives aux candidatures, les cinq questions suivantes ont été soulevées.

1. Les évaluateurs ont invité le Conseil à préciser clairement dans les futurs appels à propositions ce que signifiait l'affiliation institutionnelle pour l'admissibilité à la bourse. Ils ont recommandé des orientations plus claires sur ce qui constitue une affiliation à des institutions de recherche, universitaires et de connaissances autochtones. Ils ont noté qu'il existe une certaine ambiguïté entre le fait d'être membre d'une organisation et d'avoir une affiliation institutionnelle officielle, ce qui, parmi d'autres difficultés, a eu une incidence sur la manière dont les notes ont été attribuées dans cette catégorie.
2. Les évaluateurs ont également soulevé des préoccupations concernant les lettres de recommandation, soulignant la mauvaise qualité de nombreuses lettres, la plupart étant très génériques et ne faisant pas le lien entre les candidats et leurs notes conceptuelles. Dans certains cas, les lettres de recommandation semblaient avoir été plagiées ou générées par une intelligence artificielle; ce qui nuisait à leur crédibilité.
3. Les évaluateurs ont également indiqué que de nombreuses notes conceptuelles présentaient de graves lacunes méthodologiques qui allaient à l'encontre de l'engagement à coproduire des connaissances.

De nombreuses candidatures proposaient d'« entrer dans les communautés » et d'extraire les connaissances autochtones sans préciser de méthodologies claires en matière de collaboration ou de participation. Ce décalage met en évidence des problèmes plus généraux dans une formation méthodologique qui ne sensibilise pas les étudiants à la complémentarité requise par la recherche. Ils ont convenu qu'il était urgent d'organiser des ateliers de formation méthodologique spécialisés, conduits par des Africains, afin d'aider les jeunes chercheurs à combler les lacunes méthodologiques causées par la formation universitaire.

4. Une similitude et un chevauchement notables entre les propositions ont également été relevés. Un certain nombre de candidatures, certes peu nombreuses, présentaient de fortes similitudes, ce qui a soulevé des questions quant à leur originalité et à la nécessité d'un mécanisme de détection du plagiat pour évaluer les propositions. Une distinction a été faite entre la rédaction assistée par l'IA et la rédaction générée par l'IA, le Conseil étant chargé de réfléchir à la meilleure façon d'aborder cette distinction à l'ère émergente de l'IA. Il a été convenu que les candidatures finalement retenues seraient soumises à un test de plagiat afin d'éliminer les textes générés par l'IA et les cas de plagiat.
5. Enfin, les préoccupations d'ordre éthique. Certaines propositions comportaient des activités sensibles sur le plan éthique, comme le fait de demander aux communautés de reconstituer des rites d'initiation, ce qui pourrait dévoiler des pratiques culturelles confidentielles. Les évaluateurs ont souligné l'importance d'intégrer des garanties en matière d'éthique et de veiller au respect des communautés autochtones.

### **Tendances régionales**

En ce qui concerne les tendances régionales, les trois questions suivantes ont été soulevées.

1. *Clivage francophone/anglophone* : les évaluateurs qui ont examiné les notes conceptuelles rédigées en français ont relevé une faiblesse méthodologique persistante dans les candidatures provenant des pays francophones. Le cadrage théorique et la structure rédactionnelle étaient souvent moins solides que dans les candidatures provenant de pays anglophones. Des suggestions ont été formulées, notamment en matière de renforcement ciblé des capacités des chercheurs francophones.
2. *Prédominance de thèmes dans certaines régions* : par exemple, dans les propositions provenant d'Afrique de l'Ouest, les thèmes de la sécurité alimentaire et du changement climatique prédo-

minaient ; les propositions provenant d'Afrique de l'Est étaient axées sur la médecine traditionnelle ; celles provenant d'Afrique australe étaient davantage centrées sur la conscience de soi, la guérison et les initiatives universitaires en matière de SCA. Ce regroupement régional offre une occasion de collaboration et de partage des connaissances entre les pays.

3. « *Surreprésentation* » de certains pays et *diversité* : les candidats originaires de pays tels que le Nigeria et le Kenya dominaient le lot. Afin de ne pas porter ombrage aux autres pays, il a été convenu d'appliquer un système de représentation proportionnelle. En outre, le Conseil a pris note du fait qu'un certain nombre de candidatures avaient été reçues de pays historiquement sous-représentés dans les programmes du CODESRIA, notamment la Tanzanie, le Bénin et le Sénégal. Bien sûr, c'était une excellente chose de voir des candidatures provenant de la Libye et de la Somalie.

### **Autres commentaires positifs**

En outre, les examinateurs ont relevé trois observations positives notables.

1. *Expression de l'identité africaine* : les évaluateurs ont été impressionnés par le nombre de candidats qui ont librement exprimé leur identité africaine, résistant consciemment aux cadres eurocentriques. Il était clair que ce programme était perçu par les candidats comme offrant un espace intellectuel sûr aux jeunes chercheurs pour se réapproprier et articuler les connaissances centrées sur l'Afrique.
2. *Qualité et nombre élevés des candidatures féminines* : les candidatures féminines ont été décrites comme « hors du commun », produisant souvent des propositions inventives, observatrices et détaillées qui se distinguaient par leur créativité et leur rigueur. Il ressortait clairement des discussions que le Conseil atteindrait son objectif de 70 % de participation féminine sans recourir à aucune mesure de discrimination positive.
3. *Candidatures innovantes/non habituelles* : La plupart des candidats aux programmes du CODESRIA sont des étudiants diplômés ou titulaires d'un doctorat. Les évaluateurs ont donc été ravis de découvrir pour AFRIAK des candidats ne provenant pas de ces milieux traditionnels. Il s'agissait notamment de jeunes titulaires d'un premier diplôme universitaire, ainsi que de jeunes qui ont intégré des détenteurs de connaissances autochtones et des anciens de la communauté en tant que référents ou mentors.

## Les prochaines étapes

Sur la base des notes attribuées et des discussions qui ont suivi entre les évaluateurs, un consensus a été adopté afin d'orienter la sélection finale des candidats qui seront invités à participer au programme de bourses. Cela a également été interprété comme des consignes données au Secrétariat du CODESRIA pour mener à bien le processus.

- Les évaluateurs ont convenu de fixer la note minimale requise à 60 %. Aucune candidature inférieure à ce seuil ne pourra être incluse dans la liste finale des candidatures admissibles pour l'obtention de la bourse. Les seules exceptions concerneraient des propositions de qualité qui n'auraient pas atteint la note minimale requise en raison de détails techniques, tels que des lettres de recommandation insuffisantes ou l'absence de lettres de recommandation.
- Compte tenu du nombre impressionnant de candidatures qualifiées, les évaluateurs ont exhorté le CODESRIA à demander à la Fondation Mastercard d'augmenter le nombre de boursiers de 100 à 150 pour la première promotion. Cela peut ensuite être ajusté comme il convient avec les deuxième et troisième cohortes.
- Les participants à la réunion ont convenu que la sélection finale comporterait au moins 70 % de candidatures féminines.
- Outre les notes et l'engagement à atteindre un taux de participation féminine de 70 %, la sélection finale tiendra compte d'autres critères de diversité, notamment la nationalité, la langue et la répartition thématique.
- Toutes les notes conceptuelles retenues feront l'objet d'un contrôle antiplagiat avant confirmation.

Sur la base des dispositions ci-dessus, le Secrétariat a été chargé de sélectionner les boursiers définitifs parmi les candidats ayant obtenu une note supérieure à 60 %.

## Sélection finale

Au cours de la phase finale du processus de sélection, le Secrétariat s'est attaché à faire en sorte que la cohorte finale reflète à la fois la qualité des candidatures requise pour la cohorte et les objectifs de diversité qu'AFRIAK se doit de représenter. Une évaluation finale des 365 candidats ayant atteint le seuil de 60 % a été discutée au sein du Secrétariat et il a été décidé, avec le soutien de la Fondation Mastercard, d'augmenter le nombre final de candidats à retenir pour la cohorte de la première année de 100 à 150.

Au total, 115 candidatures, représentant 150 boursiers, dont 70 % sont des jeunes femmes, ont été sélectionnées pour former la première promotion de AFRIAK. Les tableaux 6 et 7, ainsi que les figures 7, 8 et 9, présentent une ventilation détaillée des boursiers par pays, région, sexe, thème et langue.

**Tableau 6 :** Répartition par pays de la première cohorte d'Afriak en 2025

No.	Pays	Bour-sières	Bour-siers	Nbre total de bour-siers
1	Nigeria	12	4	16
2	Kenya	11	3	14
3	Afrique du Sud	13	1	14
4	Tanzanie	12	2	14
5	Ghana	6	4	10
6	Bénin	5	5	10
7	Ouganda	6	2	8
8	Cameroun	7	1	8
9	Sénégal	4	4	8
10	Malawi	4	3	7
11	Togo	3	3	6
12	Zimbabwe	5	0	5
13	Botswana	3	0	3
14	Lesotho	3	0	3
15	Namibie	1	1	2
16	Éthiopie	0	2	2
17	Congo	1	1	2
18	Mozambique	1	1	2
19	Côte d'Ivoire	1	1	2
20	Madagascar	2	0	2
21	Mali	0	1	1
22	Burkina Faso	0	1	1
23	Égypte	0	1	1
24	Libye	0	1	1
25	Maroc	1	0	1
26	Rwanda	1	0	1
27	Sierra Leone	0	1	1
28	Somalie	0	1	1
29	Soudan	0	1	1
30	Eswatini	1	0	1
31	Tunisie	1	0	1
32	Zambie	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>105</b>	<b>45</b>	<b>150</b>

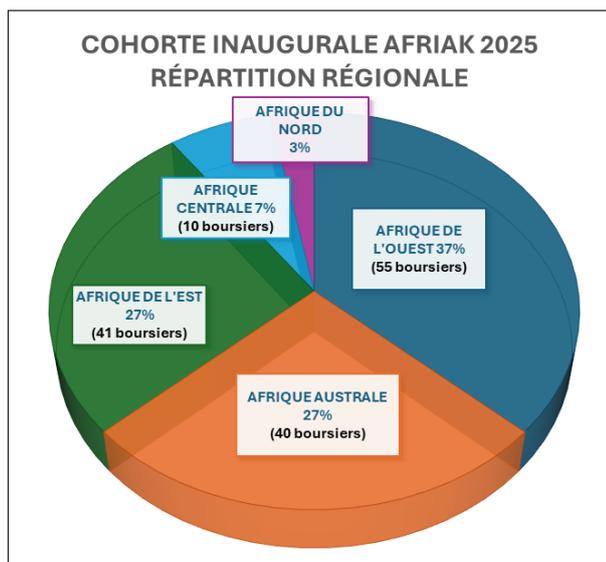


Figure 7 : Répartition régionale de la première cohorte d'AFRIAK 2025

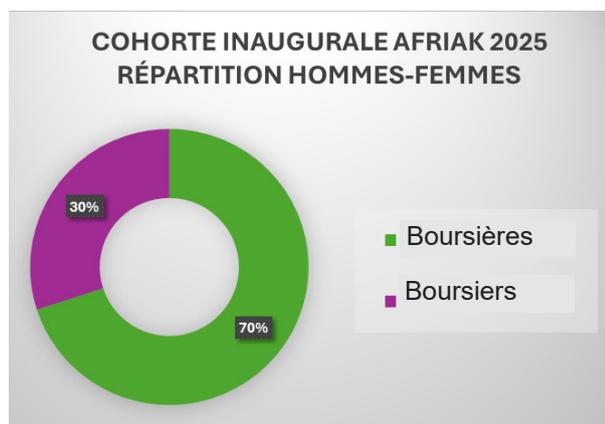


Figure 8 : Répartition hommes-femmes de la première cohorte AFRIAK 2025

6	Sciences autochtones et durabilité écologique	6	1	7
7	Technologies autochtones et développement durable	5	1	6
8	Connaissances autochtones, le secteur créatif et les systèmes d'entrepreneuriat	6	0	6
9	Héritage des connaissances autochtones en matière de nutrition et de santé climatique	6	0	6
10	Connaissances autochtones, religion et sciences de la spiritualité	5	0	5
11	Mobilisation des systèmes numériques au service des connaissances autochtones en Afrique	5	0	5
12	Systèmes agricoles et agroalimentaires	4	0	4
13	Les langues autochtones et la science	4	0	4
<b>TOTAL</b>		<b>99</b>	<b>16</b>	<b>115</b>

Tableau 7 : Orientation thématique des projets de la première cohorte d'AFRIAK 2025

No.	Thématique	Candidature individuelle	Candidature collective	Total
1	Sciences et pratiques médicales autochtones	18	5	23
2	Connaissances autochtones et changement climatique	14	4	18
3	Pédagogies autochtones et élaboration des programmes pédagogiques	11	3	14
4	Les connaissances indigènes dans le développement du capital social	8	1	9
5	Connaissances autochtones et méthodes de savoirs	7	1	8

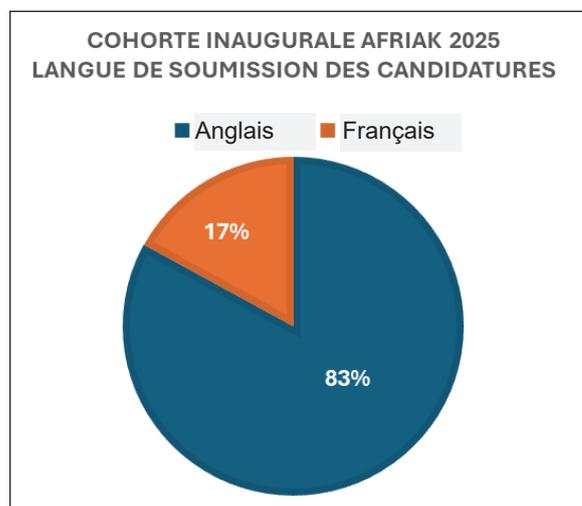


Figure 9 : Langue de rédaction des candidatures pour la première cohorte d'AFRIAK 2025

### L'atelier d'orientation

Le processus de sélection se termine par l'organisation d'un atelier d'orientation pour tous les boursiers recrutés. L'atelier est prévu à Kigali, au Rwanda, du 30 septembre au 11 octobre 2025. L'atelier se concentrera sur l'initiation des boursiers aux questions méthodologiques, théoriques et idéologiques liées à l'indigénéité et aux systèmes de connaissances indigènes, sur les méthodes à suivre pour pousser la recherche à s'engager dans l'action ou la politique, sur la conservation numérique et sur la mise en relation des boursiers avec les mentors.

## Notes

1. Le rapprochement entre « autochtone » et « endogène » est délibéré, afin de signaler une prise de conscience du sens péjoratif que le mot « indigène » tend à revêtir. Ce projet est conscient de cette limite et proposera quelques réflexions sur la manière dont la notion « indigène » est employée. Ce sens péjoratif est encore plus prononcé en français, où un choix a été fait de traduire « Indigenous » en anglais par « Autochtone » en français.
2. Traduction de « Indigenous » en anglais.
3. Paulin Hountondji, “Scientific Dependence in Africa Today”, *Research in African Literatures*, Vol. 21, No. 3, 1990.
4. Paulin Hountondji, « Recherche et extraversion : éléments pour une sociologie de la science dans les pays de la périphérie », *Africa Development/Afrique et Développement*, Vol. 15, No. 3/4, 1990.
5. Des discussions similaires sont menées par Yuen Yue Ang, titulaire de la chaire Alfred Chandler d'économie politique à l'université Johns Hopkins et auteur de *How China Escaped the Poverty Trap (Comment la Chine a échappé au piège de la pauvreté)*.